Introduction générale

Inégalités : changer de perspective

Etienne Gérard et Nolwen Henaff

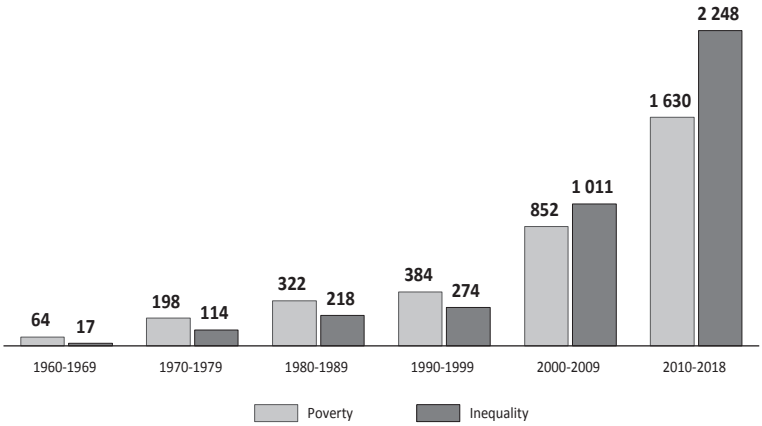
Institut de recherche pour le développement (IRD)
Centre Population et Développement (Ceped)

« Le monde, explique Bertrand Badié, est face à une pression inégalitaire qui ressemble à celle qui fit peur aux bourgeoisies nationales européennes à la fin du xix^{e} siècle » (2017, p. 15). Gonzalez Alvaredo, Chancel, Piketty, Saez et Zucman montraient très récemment dans leur *Rapport sur les inégalités mondiales* que « la part de patrimoine mondial aux mains des 1 % les plus riches de la planète est passée de 28 % à 33 % entre 1980 et 2016, pendant que la part des 75 % les plus pauvres tournait autour de 10 % sur toute la période » (2018, p. 29) [1]. Les années 1980 ont marqué un renversement de tendance en matière d'inégalités mondiales : les écarts de niveaux de vie entre nations, qui avaient historiquement joué un rôle dominant dans les inégalités mondiales, ont commencé à décroître, alors que les inégalités au sein des pays ont, elles, augmenté (Bourguignon, 2013). Parallèlement, le taux de pauvreté a baissé à l'échelle mondiale grâce à la forte croissance de l'Asie, qui a permis à la moitié la plus pauvre de la planète de voir son revenu augmenter de manière significative (Gonzalez Alvaredo *et al.*, 2018), mais l'écart se creuse toujours un peu plus entre les plus riches et les plus pauvres. Les inégalités de revenu augmentent dans presque toutes les régions du monde, bien qu'à des rythmes différents, y compris au sein même de la majorité des pays dits « émergents ». Et une forte disparité du degré d'inégalité peut être observée entre pays de niveaux de développement comparables.

Ainsi, la lutte contre les inégalités occupe aujourd'hui le devant de la scène internationale et les études sur les inégalités, qui se multiplient depuis une décennie, offrent de plus en plus de données. Mais les inégalités ne sont que récemment devenues un vrai sujet de recherche. Une exploration rapide dans la base bibliographique *Web of Science* montre ainsi que c'est véritablement à partir des années 2000, et surtout à

1. En France, l'Observatoire des inégalités signale pour sa part que les 10 % les plus aisés captent plus du quart des revenus (Brunner et Morin, 2017).

partir de 2010, que le nombre de publications en sciences sociales sur les inégalités explose, dépassant le nombre de publications sur la pauvreté dès 1999 (graphique 1).



Graphique 1 – Nombre de références sur la pauvreté et l'inégalité en sciences sociales dans le *Web of Science*, 1960-2018 [2] (source : recherche effectuée par les auteurs dans les bases WOS, CCC, KJD, MEDLINE, RSCI et SCIELO sur le titre avec les termes « *inequal* » et « poverty » dans les domaines « *Social Sciences* » et « *Arts Humanities* », en excluant les domaines « *Science technology* », « *Life sciences biomedicine* », « *Physical sciences* » et « *Technology* »)

À mesure que se développent les travaux sur les inégalités, les approches se diversifient et les grilles de lecture et d'analyse se complexifient. Au titre des études qui leur sont consacrées, les travaux des sociologues accordent une attention particulière à leur dimension sociale, et notamment à leurs mécanismes de production. Dans le cadre de ces approches, le regard est porté sur des institutions centrales – en particulier l'École, qui semble désormais avoir de plus en plus de mal, notamment en France (Peugny, 2013), à enrayer le processus de reproduction sociale. Les leçons tirées à cet égard sont couramment celles de l'échec du modèle de l'école républicaine à permettre la mobilité sociale pour les moins bien dotés socialement et économiquement : « L'école française n'est pas "championne du monde des inégalités", mais pèche par le grand écart entre le message d'égalités qu'elle véhicule et les privilèges dont jouissent les catégories diplômées », souligne par exemple l'Observatoire des inégalités (Brunner et Morin, 2017). En considération du mécanisme de reproduction des positions sociales, particulièrement vivace en France depuis la fin des Trente glorieuses, certains auteurs notent que la transmission des inégalités est particulièrement forte : en effet, « les conditions de la naissance déterminent de plus en plus étroitement les "chances de vie" de l'individu » (*op. cit.*, p. 12). Même si le système d'enseignement supérieur « n'augmente pas les inégalités » et peut même « être vecteur de promotion sociale grâce aux filières techniques [3] » (*op. cit.*, p. 75), et si l'école « remplit toujours son rôle

2. Cette recherche sous-estime, en toute hypothèse, la littérature sur les inégalités parce qu'elle ne prend pas en compte les variantes sémantiques du terme inégalité que sont en anglais les termes d'équité et de disparités, variantes qui ne sont pas neutres au regard de la manière d'appréhender les inégalités (voir l'article de Marc Pilon, Agnès Guillaume et Flavia Bulegon Pilecco dans cet ouvrage).

3. L'observatoire des inégalités souligne encore que, d'après des données d'une enquête Eurostat de 2011, 23 % des enfants de parents peu diplômés ont accès à l'enseignement supérieur en France, contre 18 % en

essentiel d'émancipation des catégories populaires » (*op. cit.*, p. 63), ces catégories sont sous-représentées dans l'enseignement supérieur, en particulier dans les filières les plus sélectives, comme la médecine, ou dans les classes préparatoires.

Il convient ainsi de souligner combien, dans des pays au modèle napoléonien d'enseignement supérieur – en particulier la France –, les filières qui prédisposent à la mobilité sociale ou à l'accès aux positions les plus élevées sont extrêmement fermées, et amplement réservées aux enfants de milieu social aisé. Il est non moins nécessaire de considérer la totalité du spectre d'inégalités sociales liées aux niveaux scolaires, et de croiser ces inégalités avec des indicateurs comme la mobilité sociale intergénérationnelle. Par ailleurs, les données demeurent contrastées entre pays, en particulier s'ils sont distincts par leur système scolaire, et demandent à être appréciées de manière comparative. Surtout, comme certains sociologues l'ont noté, l'école ne fait pas tout en matière de distribution des positions sociales, ni ne peut – ou ne devrait pas – être considérée comme la seule institution, non plus la principale, à hiérarchiser les individus et à les répartir dans la structure sociale : « Il existe une certaine "fluidité sociale" des destins scolaires qui interdit d'en faire la conséquence mécanique de contraintes structurelles ou de facteurs exogènes à l'école [...]. » (Duru-Bellat, 2002, p. 231.) De manière générale, les articulations, les « continuités et les ruptures » entre systèmes sociaux et systèmes scolaires (Dubet *et al.*, 2010, p. 37) doivent être interrogées lorsqu'il s'agit d'étudier les logiques de reproduction des positions sociales et des inégalités. Plus encore, les conditions de production des inégalités doivent être considérées au regard de l'ensemble des systèmes qui participent à la distribution des positions sociales.

Les dynamiques liées au processus de globalisation, dont l'évolution des périmètres, des espaces et des frontières, politiques ou économiques, et plus encore la transformation des groupes sociaux, conduisent à interroger la « fabrique » politique et sociale des inégalités et leurs conditions de production. C'est ce à quoi s'emploiera en priorité cet ouvrage, à travers la déconstruction de différentes approches des inégalités et en proposant de nombreuses pistes méthodologiques. Comme nous le verrons à mesure de ses développements, la démographie, la sociologie et l'anthropologie, mais aussi la sociolinguistique ou encore le droit apportent à la question des inégalités des éclairages différents. Ces approches déploient des grilles et outils d'analyse qui se répondent, permettant de mieux discerner ce que cachent ou révèlent les inégalités, ce qui les produit et ce qu'elles portent en elles de dynamiques et de transformations sociales.

Notons au titre de ces interrogations sur les approches des inégalités que certaines évolutions ont également marqué les approches de l'économie. La discipline étant en majorité marquée du sceau du positivisme, elle se défendait de prendre part aux décisions de nature politique, sinon pour promouvoir le marché et condamner les interférences dans le libre jeu de la concurrence, seul à même de garantir la croissance qui bénéficierait à tous. « La croyance en un effet d'entraînement a incité de nombreux gouvernements à mettre en œuvre – ou, du moins, leur a fourni la justification politique pour des politiques pro-riches au cours des trois dernières décennies. » (Chang,

moyenne dans l'Union européenne, 16 % en Allemagne et seulement 9 % en Italie (32 % au Royaume-Uni et 27 % en Espagne).

2014, p. 230). S'appuyant sur les travaux de Kuznets (1955), les économistes orthodoxes considéraient en effet les inégalités comme un mal nécessaire devant se résorber dans la convergence des niveaux de revenu – entre individus, groupes, pays… – que ne manquerait pas d'engendrer la croissance économique. Et beaucoup d'entre eux acceptaient, à la suite d'Okun (1975), l'idée que l'efficacité et l'équité étaient des revendications contradictoires (Galbraith, 2016, p. 126). On connaît pourtant depuis longtemps le rôle joué par les très hauts revenus dans l'augmentation des inégalités (Nunn et White, 2016, p. 188). La crise des *subprimes* et les printemps arabes ont fait prendre conscience de l'impact négatif que ces dernières pouvaient avoir sur la croissance économique et sur la stabilité politique et sociale, tandis que le très débattu livre de Thomas Piketty *Le Capital au xxi^e siècle* (2013) et la campagne très médiatisée « À égalité : en finir avec les inégalités extrêmes » d'Oxfam en 2014 (Seery et Arendar, 2014) ont conduit à un changement d'approches sur la question (Nunn et White, 2016, p. 188) [4].

S'interroger sur les inégalités, c'est envisager qu'il est possible d'y remédier – étant désormais tenu pour acquis que cela est souhaitable. L'économie a longtemps été réticente à s'engager dans cette voie. Dans les années 1980, le regain d'intérêt pour l'économie empirique de la croissance a entraîné une attention renouvelée à la distribution mondiale des revenus (Bourguignon et Morrisson, 2002, p. 727), sans toutefois ébranler le dogme de l'arbitrage entre efficacité et égalité tel que préconisé par Okun (Anand et Kanbur, 1993 ; Barro, 2000). Les travaux sur la croissance endogène et l'économie du bien-être (Birdsall, Ross et Sabot, 1995 ; Sen, 2001 ; Hopkin et Blyth, 2012) ont par la suite permis de montrer que, « lorsque l'on considère la croissance à long terme, il peut ne pas y avoir d'arbitrage entre efficacité et égalité » (Berg et Ostry, 2011, p. 13). Cette orientation a constitué une rupture épistémologique, au point que l'on a alors pu parler de l'émergence d'une « nouvelle politique de l'inégalité » (Nunn, 2015).

L'une des conséquences de cette rupture est le rappel du « rôle déterminant des institutions et des politiques nationales dans l'évolution des inégalités » et le fait que « les dynamiques nationales en matière d'inégalités de revenus sont la résultante de contextes institutionnels et politiques variés » (Gonzalez Alvaredo *et al.*, 2018, p. 29) [5]. Joseph E. Stiglitz explique à ce propos que, « même si des forces de marché ont contribué à modeler l'inégalité, c'est la politique de l'État qui modèle ces forces de marché. L'inégalité actuelle résulte largement de la stratégie des pouvoirs publics – de ce qu'ils font et de ce qu'ils ne font pas » (Stiglitz, 2013). Selon Ha-joo Chang, la principale explication au manque de preuves concernant l'hypothèse de Kuznets est que la politique économique a une très grande influence sur la détermination des niveaux d'inégalité (2014, p. 235).

Comme le rappelle Sélim (2016), les débats d'économistes et de sociologues sur « les inégalités qui seraient utiles et celles qui seraient nuisibles » sont nombreux. Et cet ou-

4. Dans son ouvrage séminal *Equality and Efficiency, the Big Tradeoff* (1975), Arthur Okun démontrait que la recherche de l'égalité pouvait réduire l'efficacité.

5. L'importance des institutions et des politiques a été particulièrement mise en évidence par les travaux des économistes institutionnalistes (Eymard-Duvernay, 2002) et des économistes de la régulation (Boyer, 2003).

vrage n'entend pas apporter d'éléments complémentaires en ce sens. Il se propose plutôt de remettre les inégalités en perspective(s) en questionnant, de manière réflexive, la fabrique des indicateurs qui prétendent dire ce que seraient « les inégalités », le sens de ces indicateurs et normes, ou encore les dynamiques sociales auxquelles sont liées les inégalités et qui permettent potentiellement d'en comprendre et interpréter la complexité.

Les indicateurs retenus pour la mesure des inégalités au niveau mondial méritent ainsi d'être interrogés, tant dans leurs constructions que dans leurs évolutions, car ils sont, notamment, le reflet de la manière dont les organismes internationaux perçoivent les institutions. Pour les Nations Unies par exemple, la préoccupation en matière d'inégalités a longtemps résidé dans les écarts entre pays jusqu'à ce que, en 2011, le PNUD décide d'introduire un Indice de développement humain (IDH) qui tienne compte des inégalités au sein des pays. Mais lorsque, en 2015, les inégalités sont devenues l'objectif de développement durable n° 10, les indicateurs statistiques choisis étaient, à une exception près, des indicateurs relatifs aux inégalités économiques. Si les grandes organisations internationales – la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'OCDE, ou le Forum économique mondial – ont « toutes promu des programmes politiques associés à une inégalité croissante [...] et sont toutes apparemment également soucieuses de gérer les impacts négatifs de l'inégalité » (Nunn, 2015, p. 69), il est nécessaire de s'interroger sur la manière dont ces organisations appréhendent les inégalités. Dans un article récent, Alex Nunn et Paul White ont par exemple montré que le changement d'orientation du FMI ne s'est pas traduit dans la pratique à travers les conseils stratégiques dispensés à ses États membres (Nunn et White, 2016, p. 187).

Quels sont donc les modèles, les normes et les représentations qui président à la construction des indicateurs des inégalités ? Réciproquement, que peuvent nous enseigner les indicateurs disponibles sur la manière dont leurs concepteurs abordent les inégalités ? Les indicateurs eux-mêmes sont-ils seulement pertinents (Boutaud, 2017) ? Pareilles interrogations conduisent à souligner la nécessité d'interroger la nature des inégalités, leur sens et le degré de leur développement, à les situer au regard de leurs contextes de production, enfin à distinguer les acteurs (organisations internationales, États, institutions, individus, etc.) engagés dans les processus de leur production et de leur traitement — qu'il s'agisse de réduire les inégalités ou au contraire de maintenir, voire de renforcer, les cadres de leur production.

Telle a été l'orientation d'un séminaire du Centre Population et Développement (Ceped[6]) qui a fourni matière aux textes ici présentés. Il s'est agi avant tout de se demander si les inégalités ne sont pas, en partie au moins, construites par les différents acteurs en fonction de leurs représentations sociales ou politiques, notamment de la croissance et du développement.

L'exploration et l'analyse des différents registres de cette fabrique des inégalités ont de la sorte été conduites, en particulier celles des indicateurs qui servent à les mesurer, des termes destinés à les nommer et à les circonscrire, ou encore des normes auxquelles

6. Le Ceped est une Unité mixte de recherches (UMR) ayant pour tutelles l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et l'Université Paris-Descartes. Ce séminaire de laboratoire, tenu les 26 et 27 novembre 2016, avait pour titre : « Interroger les Inégalités ». Il a accueilli les exposés qui ont servi de base aux textes présentés ici.

répondent ces définitions, indicateurs et politiques. Le séminaire a également permis de s'interroger sur les catégories de désignation des inégalités, sur le fait qu'elles peuvent conduire, en certains cas, à travestir ces inégalités, à en masquer les conditions sociales de production ou encore à considérer comme inégalités ce qui ne serait que des différences.

Ces questionnements donnent le ton de cet ouvrage. Son objectif n'est pas tant de revenir sur les évolutions de la pensée sociologique ou économique en la matière, qui mériteraient de larges développements, ou de s'attarder sur les différentes théories à leur sujet, et moins encore de couvrir le spectre des inégalités : il propose, plus modestement, un déplacement du regard et une réflexivité qui permettent de mieux discerner quelques modalités de la « fabrique des inégalités » – qu'elles soient locales ou plus globales –, de décrypter les représentations dont elles sont le produit et auxquelles elles donnent lieu, ou encore d'identifier certains processus, comme peuvent l'être les migrations et mobilités, à la base de transformations des inégalités.

L'ouvrage comporte trois parties. Dans la première d'entre elles, il s'agira ainsi de revenir en premier lieu à une série d'interrogations destinées à éclairer cette « fabrique des inégalités ». Qui en parle, qui les décrit, qui élabore des critères d'énonciation, qui conçoit les indicateurs de mesure, etc. ? De quelle manière les inégalités sont-elles désignées, décrites, catégorisées ? Et que recouvrent ces désignations, catégorisations et mesures ? Ou encore : de quelles inégalités ne parle-t-on pas ? Quelles peuvent être les « inégalités cachées » par les discours ou les normes encadrant le traitement des inégalités ?

L'analyse fine présentée dans cette première partie de l'ouvrage par Pierre Debeaudrap, Myriam de Loenzien et Gervais Beninguisse au sujet du handicap montre par exemple combien varient les définitions adoptées pour nommer une telle catégorie complexe, et pour qualifier ses relations avec celle des inégalités. Derrière les catégorisations se profile le risque constant d'une essentialisation des différences, qui prive de la possibilité de déceler les inégalités réelles et les véritables conditions de leur production : « Rebaptisées, largement et de manière symptomatique, discriminations, [les] inégalités font l'objet de combats publics prescriptifs et impuissants qui institutionnalisent la différence comme un trait négatif : celle de tous ceux qu'on va ranger dans la catégorie des Autres selon des critères variés d'origine, d'appartenance, d'apparence, celle liée aux conditions sexuées, celle des handicapés, toutes ces différences étant par ailleurs appréhendées le plus souvent dans un même ensemble » (Sélim, 2016, p. 19).

Objectiver les catégories d'analyse utilisées par différents acteurs pour mieux les déconstruire et identifier les lieux et conditions de production des inégalités, notamment celles qui frappent les populations des pays dits du Sud : telle est donc l'orientation de la première partie de cet ouvrage. La déconstruction des indicateurs d'inégalités utilisés, notamment, par des organismes internationaux, ou celle de l'appareil discursif employé par les institutions onusiennes pour parler des inégalités et les qualifier conduisent à mettre au jour les torsions appliquées à leur définition et à leurs dimensions. Marc Pilon, Agnès Guillaume et Flavia Bulegon Pilecco montrent bien, par exemple, dans le cas de l'Unesco, que les inégalités de scolarisation sont considérées comme étant le produit de pratiques sociales d'éducation inégales, et non pas tant

d'offres inégales en termes de structures éducatives. Trois facteurs prédominent dans « l'arbre de l'inégalité » mis au point par l'Unesco : le sexe, le niveau de vie et le milieu de résidence. En pareil cas, les inégalités sont appréciées comme le produit de représentations et pratiques différenciées d'éducation, non comme celui d'inégales conditions de scolarisation. Le « traitement des inégalités » porte la marque de cette approche particulière : les parents d'élèves sont en effet davantage mis en cause que les responsables politiques en charge de l'offre éducative. De là à considérer que les premiers sont davantage responsables des inégalités que les seconds, le pas est vite franchi : le fait que certains sous-groupes sont moins scolarisés que d'autres « laisse planer le doute sur leur volonté de scolariser leurs enfants », nous disent les auteurs.

L'étude des indices des inégalités entre hommes et femmes mis au point par des organismes internationaux offre elle aussi la possibilité de mettre en évidence la fabrique de définitions des inégalités ou celle de leur mesure. En certains cas, ces indices répondent à des interprétations préconçues du sens des inégalités. Mireille Leguen, Clémence Schantz, Julie Pannetier et Manuel Etesse mettent ainsi en évidence les mécanismes de construction des indices d'inégalités – comme les corrélations présupposées entre niveaux de discrimination selon le genre et niveaux de développement – et certaines de leurs implications. Par exemple, le lien établi entre éducation des femmes et soins des enfants renvoie avant tout les femmes à leur rôle de mère – contrairement à la volonté d'établir une égalité parfaite de conditions entre hommes et femmes – et conduit plus encore à essentialiser le rôle des femmes en considérant avant tout leur fonction reproductive. Les auteurs rappellent ainsi, à juste titre, que « les indices n'ont pas la neutralité que semble leur conférer leur caractère mathématique » et qu'ils sont tout autant porteurs de valeurs que de mesures. Plus encore, selon la formule de Pilon, Guillaume et Bulegon Pilecco au sujet des indicateurs d'inégalités en santé et éducation, ceux-ci traduisent avant tout une « approche restrictive et normative des inégalités », alors même que le contexte de production de ces inégalités est marqué par un pluralisme normatif.

Plusieurs des textes présentés en première partie invitent à s'interroger sur le fait que de tels instruments masquent la volonté politique de construire un ordre social particulier plutôt que d'offrir les moyens de mettre réellement au jour les rapports inégalitaires – notamment de genre. En tout état de cause, la construction d'indices et de grilles de lecture et d'interprétation des inégalités semble elle-même, parfois, participer à la fabrique d'inégalités ou à des « traitements » inappropriés. La complexité à prendre en compte le caractère dynamique des inégalités – à l'aune des constantes négociations auxquelles elles donnent lieu – participe par exemple à leur possible réification et à l'inutilité de certaines mesures prises pour les corriger. Sur un autre plan, la conception de normes appliquées à leur réduction bute sur l'absence de prise en compte des représentations sociales génératrices de ces inégalités et, par conséquent, opposées en substance à leur réduction. Le recours au cadre juridique pour interroger la fabrique des inégalités ou leur possible correction, comme le fait Nathalie Bernard Maugiron au sujet de l'égalité juridique entre hommes et femmes dans le monde arabe, permet par exemple de montrer que les pressions sociales sont souvent telles que l'application du droit est simplement impossible, *a fortiori* lorsqu'il

attente à la domination de certains groupes sur d'autres – en particulier, dans le cas qui intéresse l'auteur, des hommes sur les femmes.

La mise en perspective des inégalités par l'analyse de leurs indicateurs de mesure, des appareils discursifs employés pour les qualifier, ou encore des cadres normatifs – notamment juridiques, mais aussi politiques – mis en œuvre pour la correction de ces inégalités ouvre ainsi sur deux grands ensembles d'interrogations. De quelle(s) inégalité(s) parle-t-on et comment est-il possible d'en parler ? Quelle peut être la validité des normes et dispositifs mis en place pour réduire les inégalités au regard des conditions de production des rapports sociaux – en particulier de domination – qui président à ces inégalités ?

Le rôle joué par les différents acteurs dans la désignation des inégalités, dans leur production ou dans leur correction est essentiel. La prise en compte de ce rôle constitue le préalable d'un questionnement général sur le sens que les pratiques des acteurs révèlent de ces inégalités et de leur traitement. Comme le rappelle Nicolas Duvoux dans un ouvrage récent (2017, p. 4), « les inégalités sont des expressions, socialement et historiquement construites, de différences ou de disparités qui renvoient à des dynamiques sociales *qui produisent les groupes eux-mêmes*[7] ». Discerner de quel(s) traitement(s) les inégalités sont l'objet peut ainsi instruire sur les processus de leur catégorisation par différents acteurs, et sur la position occupée par ces acteurs face à ces inégalités. Après avoir porté attention à ce processus dans le cas des registres discursifs et taxinomiques d'organisations internationales ou d'instances nationales, comme celles en charge du droit en Égypte, la deuxième partie de cet ouvrage prolonge ainsi les réflexions au contact de groupes sociaux au Maroc, au Vietnam, ou encore auprès de Halpulaaren du Sénégal et de Mauritanie migrants aux États-Unis.

Déplacer le regard sur les inégalités, c'est en effet examiner aussi ce qu'en dévoile le jeu de celles et ceux qui en sont victimes. Alexis de Tocqueville expliquait en son temps que « les peuples démocratiques [...] ont pour l'égalité une passion ardente, insatiable, éternelle et invincible ; ils veulent l'égalité dans la liberté, et, s'ils ne peuvent l'obtenir, ils la veulent encore dans l'esclavage » (Tocqueville, 1840, cité par Hurtado, 2010, p. 92). Les inégalités sont ainsi un ferment de contestation et de désordre au Vietnam ; elles sont aussi généralement considérées comme ayant joué un rôle important dans les soulèvements des printemps arabes en 2011 (Makdisi, 2017). Pour autant, le rapport des acteurs aux inégalités est loin d'être toujours aussi univoque et ne peut être assimilé par principe à une contestation de l'ordre social. Béatrice Lecestre-Rollier montre notamment, dans le cas de villages de l'Atlas marocain, que les inégalités sont non seulement constitutives des rapports sociaux noués autour du partage de l'eau, mais également consenties, dès lors qu'elles représentent des éléments de structuration et de régulation de l'ordre social et qu'elles sont, à ce titre, garantes de droits pour tous. Dans une autre perspective, le cas des étudiants maliens en mobilité internationale dont parlent Etienne Gérard et Niandou Touré montre que les acteurs ne sont pas toujours prisonniers des catégories auxquelles ils appartiennent et peuvent mobiliser des ressources auxquelles d'autres n'ont pas nécessairement accès

7. C'est l'auteur qui souligne.

pour surmonter, en partie, les obstacles constitués par les inégalités de départ dont ils sont victimes.

Si les normes définissent quelles institutions sont légitimes, changeant alors parfois les équilibres entre groupes et transformant les inégalités sans nécessairement les réduire, « les frontières des inégalités se déplacent selon le jeu des acteurs et elles sont en mouvement en raison des interactions entre acteurs locaux, nationaux et internationaux et des références à des normes ou des idéologies sociales, économiques ou politiques, parfois contradictoires du fait des influences émanant de différents registres » (Lange). Les inégalités font intervenir des acteurs multiples, employés à la définition politique des inégalités dans la perspective du maintien de l'ordre social, quelles que puissent en être, d'un pays à l'autre, d'un contexte culturel à l'autre, les prémisses présupposées. Un exemple particulièrement pertinent en est donné par le droit de la femme dans les pays arabes, à l'étude duquel se livre Nathalie Bernard Maugiron. Elle montre en effet la tension existante entre les constitutions rédigées dans la foulée des printemps arabes et de leurs revendications égalitaires, et le droit traditionnel de la famille, qui laisse peu de place à la femme en tant que citoyenne détentrice de droits. Cette tension, qui prend à certains égards les traits de la contradiction, apparaît également lorsque de nouvelles règles, imposées par des acteurs extérieurs au pays et justifiées par la modernité ou la démocratie qu'elles portent, s'opposent aux règles traditionnelles en ignorant les principes d'équité qui les fondent, et produisent de nouvelles inégalités. Le partage de l'eau au Maroc (Béatrice Lecestre-Rollier), désormais en partie régi par de nouveaux acteurs – organisations non gouvernementales, entre autres – ou le partage des terres au Vietnam (Sylvie Fanchette), constituent également deux bons exemples de ces tensions aujourd'hui en cours sous prétexte d'actions menées en faveur d'une réduction des inégalités.

Pour l'analyse des inégalités et de leurs facteurs et conditions de production, il est par conséquent nécessaire de changer d'échelle, alternant entre les niveaux macro et micro, et à la fois de croiser les approches et les perspectives. La deuxième partie de l'ouvrage nourrit ainsi la réflexion sur les conditions sociales de production des inégalités, en lien avec les représentations qu'en ont différents acteurs – individus, État, mais aussi organismes non gouvernementaux ou associations de développement, entreprises – et selon un jeu d'échelles qui restitue les dimensions complexes des inégalités et leurs imbrications, dans le cadre global des dynamiques de mondialisation. De l'échelle locale la plus fine du village (au Maroc, au Sénégal et en Mauritanie, ou encore aux États-Unis), à celle des rapports « Nord-Sud » entre puissances exportatrices et importatrices de biens et services comme la téléphonie mobile (abordée par Marine Al Dahda dans le cas de l'Inde et du Ghana), en passant par les États comme agents régulateurs de la propriété foncière (examinée par Sylvie Fanchette au Vietnam), ces perspectives distinctes s'offrent comme contrepoints aux études sur les inégalités dans les contextes de pays occidentaux. Ils font en effet référence à des stratifications et dynamiques sociales particulières, non moins qu'à des rapports de pouvoir nourris par des ressources plus rares, par des concurrences accrues, par des « arrangements institutionnels » en certains cas déliquescents (Duru-Bellat, 2002, p. 233), ou encore par des équilibres régulièrement sujets à transformation en vertu des dynamiques de globalisation.

Ces contextes et systèmes, mis en regard, invitent à repenser les facteurs de production des inégalités, leurs fonctions sociales et la manière dont elles sont perçues. Les auteurs de cette partie de l'ouvrage montrent bien, en effet, combien les inégalités sont aussi affaire de représentations et celles-ci, affaire de positions dans l'espace social. Ces positions sont de surcroît sans cesse (re)négociées, et rappelés les principes égalitaires auxquels tout un chacun doit se conformer, au risque que l'ordre social local ne soit sujet à tensions ou conflits (comme cela apparaît dans les communautés marocaines au sujet des droits d'eau, en raison notamment de l'introduction, par des acteurs externes, de nouvelles règles du jeu). En ce sens, les jeux d'échelle auxquels renvoient les textes de la deuxième partie de l'ouvrage permettent d'entrevoir les conditions relatives de possibles renégociations des positions sociales, donc de correction possible, ou non, des inégalités.

Et ces échelles distinctes d'appréhension des inégalités sont d'autant plus nécessaires que les processus de domination évoluent à la mesure des dynamiques de globalisation ; doivent être considérés non pas seulement les rapports de domination intégrés par les individus, mais également ceux auxquels sont sujets les États et les champs politiques. Une approche des inégalités dans des contextes variés, tels que la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Ghana, l'Inde, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Pérou, ou encore le Vietnam, et auprès d'acteurs distincts comme les villageois, les autorités politiques locales ou centrales, les associations ou organismes de développement, ou encore les multinationales, introduit à cette pluralité d'échelles et permet de découvrir la complexité des dynamiques et lois sociales à la base des inégalités.

Si, comme nous l'avons signalé, la première partie de cet ouvrage aborde la question de la mesure, des normes, de la mise en mots et en ordre de l'égalité à travers la déconstruction des registres d'inégalités, la deuxième partie plonge ainsi au cœur des règles et des pratiques sociales qui ordonnent les rapports sociaux de domination et qui président ou participent à la fabrique de ces inégalités. En écho aux textes dédiés à la déconstruction des registres discursifs sur les inégalités et des outils de leur mesure, les textes de cette partie conduisent par ailleurs à restituer les dynamiques dont les inégalités sont investies et, à la fois, porteuses. Les inégalités apparaissent en effet foncièrement marquées par leur contexte de production et non pas indifférenciées ; non pas invariables, mais sujettes à la transformation des rapports sociaux et des positions des acteurs dans l'espace social et politique. Les pratiques d'acteurs consistant à négocier les conditions à la base des inégalités, à s'en accommoder parfois, à les contourner, à les inverser, sont mises en évidence, de même que leur inégale capacité à maîtriser les codes propices à cette inversion. Pour être restituées en tant que telles, ces pratiques doivent être étudiées, comme le rappelle Olivier Leservoisier, à la lecture des « textes cachés » de l'infra politique (Scott, 2008), ou par l'analyse des valeurs partagées par les individus, non seulement entre catégories sociales, mais aussi au sein de chacune d'entre elles. De même les inégalités doivent-elles être appréciées à l'aune des représentations de ce qui est juste ou de ce qui ne l'est pas – pour mieux découvrir les inégalités considérées comme justes ou injustes, équitables ou non – et à l'aune des fonctions assignées aux structures sociales. La tension entre « tendances égalisatrices et tendances hiérarchiques », en effet, n'est pas en soi contradictoire, comme le relève Béatrice Lecestre-Rollier au sujet de communautés marocaines : « Compétition et

solidarité vont de pair. » Il paraît enfin nécessaire, comme y invite encore, dans le cas de l'anthropologie, Olivier Leservoisier, d'adopter une approche relationnelle et situationnelle, la plus à même de permettre de saisir les rapports de pouvoir à la source des inégalités sociales.

La troisième partie de l'ouvrage porte sur les inégalités dans et par les migrations et mobilités. Elle approfondit la perspective pluridisciplinaire pour mettre au jour les dynamiques inhérentes à ces inégalités. Celles-ci apparaissent sujettes à transformation au cours ou à la faveur des migrations : elles sont accentuées dans certains cas – comme dans celui de l'accès économiquement restreint aux soins de santé offerts par les pays du Nord aux pays du Sud – ou en partie contrebalancées en vertu de la possibilité d'accéder, par la mobilité, à des systèmes plus ouverts que ceux du pays d'origine – comme dans le cas des formations universitaires du Nord recherchées par les populations du Sud. En un sens, les migrations permettent aussi de prendre la mesure des inégalités d'origine, parfois masquées par l'ordre social qui les façonne et les reproduit ; inversement, elles dévoilent aussi la fonction des institutions du pays d'origine des migrants – tout autant que celle des pays d'accueil – dans la genèse, la production ou la reproduction d'inégalités. De nouvelles catégorisations sociales se font jour alors, comme celle de « classe moyenne » appliquée à des pays africains, comme le remarquent Doris Bonnet et Véronique Duchesne à propos des pratiques de recours, en Europe, à la procréation médicalement assistée. Des catégories endogènes révèlent aussi leur intérêt pour l'étude des inégalités, comme celles, maliennes, qui classent les individus selon leurs capitaux et dévoilent la possibilité, pour des individus socialement dominés, de renverser à leur profit, à l'occasion de leur mobilité internationale pour formation, la situation inégalitaire dont ils sont victimes dans leur milieu d'origine. Les migrations nous donnent ainsi à lire la complexité des inégalités et de leurs facteurs de production ou de transformation ; en certains cas, les inégalités sociales se transforment en effet en inégalités de santé, comme le soulignent Julie Pannetier et Annabel Desgrées du Loû ; en d'autres cas, les inégalités sont reconfigurées, comme dans le cas de l'éducation des étudiants maliens internationaux ; en d'autres encore, comme celui des jeunes femmes péruviennes étudiées par Carola Mick, Christine Deprez et Azucena Palacios, les pratiques sociales en migration révèlent la complexité des inégalités, ou mettent à bas des évidences supposées comme l'équivalence entre compétence linguistique et capital social. De telles perspectives rejoignent l'attention portée, par certains auteurs, à des phénomènes comme « l'émergence d'affiliations électives d'identités multiples, dans une perspective de construction des appartenances et non d'assignation » (Duvoux, 2017, p. 80).

Cette relativité des inégalités, comme l'inversion possible de conditions socialement désavantageuses à certains moments et dans certains contextes, ne sauraient conduire à remettre en cause l'existence même de ces inégalités. Elles permettent plutôt de rendre compte des véritables divisions et asymétries qui président à leur construction (Duvoux, 2017) et des dynamiques de leurs transformations. De même, les inégalités ne sauraient être appréciées pour le contraire de ce qu'elles sont, ou comme pouvant être sans conséquence, dès lors qu'elles sont considérées comme « justes » par certains groupes sociaux. Cet ouvrage rejoint ainsi les analyses, nombreuses, qui alimentent les réflexions sur la complexité des inégalités en raison de l'entrecroisement de rapports

sociaux – de classe, d'origine, de genre, etc. –, de la plasticité des systèmes sociaux, ou encore des dynamiques actuelles de mondialisation qui transforment en de nombreux cas les rapports de pouvoir. Sont ainsi couramment mis en cause la moindre régulation par les États des mécanismes de production de richesse et de redistribution, ou le passage de pouvoirs étatiques normant ces mécanismes au système néo-libéral où la libre entreprise participe à l'accroissement des inégalités.

Quoi qu'il en soit de ces évolutions, les perspectives croisées proposées ici – à travers diverses approches et de multiples « terrains » de recherche – offrent de reconsidérer les inégalités dans leurs articulations avec ce que les groupes sociaux peuvent considérer comme juste ou injuste, équitable ou inéquitable et, plus encore, les limites posées par les individus et ces groupes sociaux à la reproduction des inégalités dont ils sont victimes. Une approche au plus près des populations apporte sur ces questions un éclairage fécond et nourrit le débat actuel sur les transformations sociales à l'échelle globale.

Remerciements

Nous tenons à remercier ici Agnès Guillaume, en particulier pour son aide à la préparation des manuscrits, Laurence Proteau et Bernard Schlemmer pour leurs relectures, et tous les chercheurs qui ont accepté de porter un avis sur les textes de cet ouvrage.

Références

Anand S. et Kanbur S.M.R. (1993), « The Kuznets process and the inequality–development relationship », *Journal of Development Economics*, vol. 40, n° 1, p. 25-52.

Badié B. (2017), « Qu'est-ce qu'un monde d'inégalités ? », *in* Bertrand Badié et Dominique Vidal (dir.), *Un monde d'inégalités*, Paris, La Découverte, p. 13-30.

Barro R.J. (2000), « Inequality and Growth in a Panel of Countries », *Journal of Economic Growth*, vol. 5, n° 1, p. 5-32.

Berg A.G. et Ostry J.D. (2011), « Is there a tradeoff between the two or do they go hand in hand ? », *Finance and Development*, vol. 48, n° 3, p. 12-15.

Birdsall N., Ross D. et Sabot R. (1995), « Inequality and Growth Reconsidered : Lessons from East Asia », *The World Bank Economic Review*, vol. 9, n° 3, p. 477-508.

Bourguignon F. (2013), *La mondialisation de l'inégalité*, Le Seuil, 112 p.

Bourguignon F. et Morrisson C. (2002), « Inequality among World Citizens : 1820–1992 », *The American Economic Review*, vol. 92, n° 4, p. 727-744.

Boutaud A. (2017), « Comment appréhender les inégalités ? », *in* Bertrand Badié et Dominique Vidal (dir.), *Un monde d'inégalités*, Paris, La Découverte, p. 32-46.

Boyer R. (2003). « Les institutions dans la théorie de la régulation », *Cahiers d'économie Politique*, vol. 44, n° 1, p. 79.

Brunner A., Morin L. (dir.) (2017), *Rapport sur les inégalités en France*, Paris, Édition de l'Observatoire des inégalités.

Chang H. (2014), *Economics : The User's Guide*, New York, NY, Bloomsbury Press, 365 p.

Dubet F., Duru-Bellat M. et Vérétout A. (2010), *Les sociétés et leur école. Emprise du diplôme et cohésion sociale*, Paris, Le Seuil.

Duru-Bellat M. (2002), *Les inégalités sociales à l'école : genèse et mythes*, Paris, Presses universitaires de France.

Duvoux N. (2017), *Les inégalités sociales*, Paris, Presses universitaires de France.

Eymard-Duvernay, F. (2002). « Pour un programme d'économie institutionnaliste », *Revue économique*, vol. 53, n° 2, p. 325.

Galbraith J.K. (2016), *Inequality : What everyone needs to know*, New York, Oxford University Press, 211 p.

Gonzalez Alvaredo, F., Chancel, L., Piketty, T., Saez, E. et Zucman, G. (dir.) (2018), *Rapport sur les inégalités mondiales : 2018*, Paris, Seuil.

Hopkin J. et Blyth M. (2012), « What can Okun teach Polanyi ? Efficiency, regulation and equality in the OECD », *Review of International Political Economy*, vol. 19, n°° 1, p. 1-33.

Hurtado J. (2010), « L'inégalité au temps de l'égalité : démocratie, industrialisation et paupérisme chez Alexis de Tocqueville », *Cahiers d'économie politique/ Papers in Political Economy*, n° 59, p. 89-117.

Kuznets S. (1955), « Economic growth and income inequality », *The American economic review*, vol. 45, n° 1, p. 1-28.

Makdisi S. (2017), « Reflections on the Arab Uprisings », *Revue internationale de politique de développement*, vol. 7, n° 7, p. 22-40.

Nunn A. (2015), « Saving "World Market Society" from itself ? Risk, the New Politics of Inequality and the Agents of World Market Society », *Spectrum : Journal of Global Studies*, vol. 7, n° 2, p. 68-88.

Nunn A. et White P. (2016), « The IMF and a new global politics of inequality ? », *Journal of Australian Political Economy*, n° 78, p. 186-231.

Okun A.M. (1975), *Equality and efficiency, the big tradeoff*, Washington, The Brookings Institution, 124 p.

Peugny C. (2013), *Le destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale*, Paris, Seuil.

Piketty T. (2013), *Le capital au XXI^e siècle*, Paris, Le Seuil.

Scott J. (2008), *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam.

Seery E. et Arendar A.C. (2014), *À égalité ! Il est temps de mettre fin aux inégalités extrêmes*, Oxford, Oxfam.

Sen A.K. (2001). *Inequality reexamined*, New York, Oxford University Press.

Sélim M. (2016), « Turbulences conceptuelles de l'in-égalité », *in* Bernard Castelli et Monique Sélim (dir.), *Réparer les inégalités ?*, Paris, L'harmattan, p. 17-25.

Stiglitz J.E. (2013), *Le prix de l'inégalité*, Paris, Les Liens qui Libèrent.